



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2023
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2655 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Il couvre la période allant du 27 mars au 26 juin 2023.

II. Principaux faits nouveaux

2. Pendant la période considérée, les autorités colombiennes et la société civile ont continué de s'attacher à faire progresser la paix, comme le montrent les mesures prises en vue d'appliquer l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, l'adoption de politiques et de lois essentielles et la poursuite des initiatives de dialogue visant à lutter contre la violence liée au conflit. L'approbation par le Congrès du plan national de développement du Gouvernement, qui définit les priorités de l'action des pouvoirs publics pour les quatre années à venir, a eu d'importantes implications pour la paix. Le plan comprend 373 articles, dont près de 50 prévoient des obligations liées à la mise en œuvre de l'Accord final, ainsi que des éléments clés concernant la réforme rurale intégrale, la réintégration des ex-combattants, la substitution des cultures illicites et la justice transitionnelle. On y trouve notamment un chapitre consacré à l'instauration de la paix et un plan d'investissement pour la paix d'un montant d'environ 11,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 36 % par rapport au plan précédent.

3. Dans le cadre de la politique de paix totale du Gouvernement, le dialogue s'est poursuivi avec différents groupes armés sous la direction du Haut-Commissaire pour la paix.

4. Fait encourageant, le troisième cycle de pourparlers de paix avec l'Armée de libération nationale (ELN), qui s'est tenu à Cuba, s'est achevé le 9 juin et a débouché sur des accords instaurant un cessez-le-feu bilatéral national de six mois et un mécanisme visant à définir les modalités de participation de la société colombienne au processus de paix (voir par. 108 et 109).

5. Les dialogues engagés avec plusieurs groupes armés illégaux et structures criminelles présents dans les régions touchées par le conflit ont progressé à des



rythmes différents. Le Haut-Commissaire pour la paix a récemment annoncé le lancement de pourparlers avec des organisations de ce type à Medellín (département d'Antioquia), et a indiqué que six autres processus de dialogue seraient bientôt officiellement mis en place.

6. En avril, le Gouvernement et le groupe dissident des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) qui se fait appeler État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP) ont annoncé la création d'un mécanisme visant à contrôler et à vérifier l'application du cessez-le-feu entré en vigueur en janvier, et déclaré qu'ils prévoyaient d'entamer des pourparlers de paix. En mai, le Gouvernement a suspendu le cessez-le-feu dans quatre départements après le meurtre par l'EMC FARC-EP de trois enfants (dont deux appartenaient à des communautés autochtones), tout en réaffirmant son intention de poursuivre les négociations. Les acteurs internationaux et les organisations locales de la société civile présents dans les régions touchées ont exhorté les parties à donner la priorité au dialogue et à renforcer les accords de cessez-le-feu. Les parties ont continué d'avoir un dialogue constructif en vue de maintenir le cessez-le-feu. En juin, le Bureau du Procureur général a levé les mandats d'arrêts lancés contre 19 représentants de l'EMC-FARC-EP afin de leur permettre de participer au mécanisme de surveillance et de vérification.

7. Comme suite à la requête du Gouvernement colombien, qui a demandé le 14 février d'élargir le mandat de la Mission afin de faciliter le dialogue avec les groupes armés dans le cadre de sa politique de paix totale, notamment en ce qui concerne la vérification des cessez-le-feu, le Secrétaire général a soumis des recommandations détaillées au Conseil de sécurité le 13 juin concernant la façon dont la Mission pourrait s'acquitter de ces tâches de vérification supplémentaires et les incidences sur sa configuration.

8. En avril, le Ministère de la défense a adopté une nouvelle politique publique de sécurité et de défense, axée sur la sécurité humaine, le renforcement du contrôle territorial et le démantèlement des structures criminelles. Cette politique prévoit également le renforcement des mécanismes de l'Accord final relatifs aux garanties de sécurité, tels que le corps d'élite de la police nationale et l'Unité de police chargée de la consolidation de la paix.

9. En ce qui concerne les lois relatives à la paix, grâce au consensus atteint par plusieurs parties, deux grands projets de loi visant à concrétiser les engagements de l'Accord final relatifs à la réforme rurale intégrale ont été approuvés par le Congrès et soumis au Président Gustavo Petro en vue de leur promulgation : l'un porte création de la juridiction agraire, qui joue un rôle essentiel pour ce qui est de régler les différends agraires et ruraux, et l'autre vise à ce que les droits des paysans soient reconnus dans la Constitution, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Un projet de loi proposé par le Gouvernement visant à soumettre à la justice des organisations criminelles « à fort impact » dans le cadre de la politique de paix totale n'a pas progressé au cours de cette session parlementaire, mais le Gouvernement a annoncé qu'il le soumettrait à nouveau à la prochaine session, qui débute le 20 juillet.

10. Conformément aux principes énoncés dans l'Accord final, des projets de loi établissant des mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et disposant que 50 % des postes de la fonction publique doivent être occupés par des femmes (contre 30 % auparavant) ont été approuvés, ce qui est particulièrement important dans la perspective des élections départementales et municipales qui se tiendront le 29 octobre 2023.

11. En avril, le Président a opéré des changements dans 7 des 18 ministères et dans le Département administratif de la Présidence. Il a nommé de nouveaux ministres dotés d'importantes responsabilités en matière de paix, notamment le Ministre de l'intérieur, le Ministre des finances et du crédit public et la Ministre de l'agriculture et du développement rural. Malgré l'annonce qu'il a faite en mars, le Président n'a toujours pas publié de décret officiel portant création d'une entité chargée de veiller à la mise en œuvre l'Accord final au sein de la Présidence.

12. Les autorités et les partis politiques ont commencé à préparer le prochain cycle électoral, en assurant notamment la coordination interinstitutionnelle et la sélection des candidats. Les organisations de la société civile ont mis en garde contre la montée de la violence politique, notamment à l'égard des ex-combattants souhaitant participer aux élections, et les organismes de gestion des élections et les autorités régionales ont demandé que la sécurité soit renforcée.

III. Tâches confiées à la Mission

Réforme rurale intégrale

13. La mise en œuvre du chapitre de l'Accord final consacré à la réforme rurale intégrale a continué de s'accélérer grâce aux changements institutionnels facilités par le Gouvernement et aux fonds alloués au plan national de développement. La nouvelle Ministre de l'agriculture et du développement rural s'est engagée à accélérer la réforme rurale et à favoriser une approche participative. Elle a rencontré des organisations de paysans et de femmes rurales ainsi que des représentants du secteur privé afin d'expliquer les priorités du Gouvernement et d'échanger des idées.

14. Le plan national de développement a mis en place des mécanismes visant à accélérer l'achat de terres pour les besoins de la réforme rurale, la mise à jour du cadastre polyvalent et l'exécution des programmes de développement territorial. Il a également permis de réactiver le système national de réforme agraire, mécanisme central de coordination institutionnelle. Il établit également un mécanisme de dialogue avec les organisations paysannes et réaffirme les objectifs que le Gouvernement espère atteindre au cours de son mandat de quatre ans : mise à disposition de 3 millions d'hectares à des paysans sans terre et officialisation des droits fonciers relatifs à l'occupation de 3,9 millions d'hectares de terres.

Accès à la terre

15. Bien que le Gouvernement ait fait des progrès dans l'achat de terrains destinés à des paysans sans terre, il doit encore distribuer les parcelles et choisir les bénéficiaires. En mai, lors d'un événement organisé dans le département de Sucre, le Président a annoncé l'achat de plus de 2 300 hectares, dont 811 ont été vendus par la Fédération colombienne des éleveurs de bétail, ce qui constitue le premier achat réalisé dans le cadre de l'accord conclu entre la Fédération et le Gouvernement en octobre 2022. Les bénéficiaires n'ont pas encore été désignés. Des particuliers se sont dits prêts à vendre plus d'un million d'hectares de terres au Gouvernement. Environ un tiers de cette superficie a été jugée viable par l'Agence nationale des terres, le reste des terres ne remplissant pas les conditions requises, à savoir être fertiles et ne pas faire l'objet de demandes de restitution de la part de victimes du conflit.

16. Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Administration, l'Agence nationale des terres a acheté plus de 13 800 hectares de terres, mais le Gouvernement est encore loin de l'objectif de 500 000 hectares qu'il s'est fixé pour 2023. Au cours de la même période, l'Agence a officialisé les droits fonciers liés à l'occupation de plus d'un

million d'hectares de terres, dont 118 000 hectares sont destinés à des paysans (57 % de cette superficie étant détenue par des femmes).

17. Après la création de quatre nouvelles zones de réserve paysanne en décembre 2022, les organisations paysannes ont demandé que des zones supplémentaires soient établies, notamment dans les départements d'Antioquia, de Cesar et de Norte de Santander. Le Gouvernement a réitéré son engagement à cet égard.

18. Le Gouvernement s'emploie également à accélérer la restitution des terres, notamment en définissant de nouvelles zones géographiques prioritaires, en examinant les procédures visant à traiter environ 6 millions d'hectares dont la situation juridique n'a pas encore été déterminée et en améliorant l'accès au logement et l'exécution de projets productifs sur les terres restituées. L'Unité chargée de la restitution des terres s'est fixée pour objectif de traiter 36 000 demandes de restitution de terres d'ici à 2026.

19. Dans le nord du Cauca, des différends fonciers continuent d'alimenter les conflits entre les communautés autochtones et afro-colombiennes, les paysans et les propriétaires terriens. En mai, la Vice-Présidente, Francia Márquez, s'est rendue dans la région pour répondre à des demandes concernant la répartition des terres et a attribué plus de 20 parcelles situées dans les municipalités de Corinto et de Caloto à des communautés autochtones et afro-colombiennes. Cet exemple montre qu'il faut redoubler d'efforts pour résoudre les conflits fonciers.

Programmes de développement territorial

20. Dans le cadre de plusieurs activités de sensibilisation menées par l'Agence de réhabilitation du territoire auprès d'acteurs locaux dans les 16 régions dotées de programmes de développement territorial, les responsables locaux ont souligné qu'il fallait promouvoir la participation aux mécanismes de prise de décision et de contrôle. Ils ont également demandé d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives axées sur les questions de genres et les communautés ethniques et ont souligné l'insécurité à laquelle ils étaient exposés. Les communautés et les autorités concernées ont également examiné conjointement l'état d'avancement des 3 241 initiatives mises en œuvre et constaté que 834 de ces activités risquaient de ne pas être menées à bien. Quelque 2 700 initiatives ont été jugées prioritaires en raison de leur rôle catalyseur.

21. Conformément au plan national de développement approuvé, le Gouvernement espère réduire de 10 points de pourcentage l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans les municipalités concernées par les programmes de développement territorial, lequel s'élevait à 28,7 % en 2021. À cette fin, il faudrait diminuer sensiblement les écarts de longue date, sachant que dans le reste du pays, cet indice s'établissait à 12,9 % en 2022. En outre, le Gouvernement souhaite lancer 24 projets cadres dans 12 régions et plus de 19 000 initiatives liées aux programmes de développement territorial.

Plans nationaux relatifs à la réforme rurale

22. Le plan national de développement intègre des plans nationaux de réforme rurale, qui visent à fournir un ensemble complet de biens et de services de base dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'électrification et la connectivité, le but étant de combler des écarts de longue date entre les zones urbaines et les zones rurales. Le plan stipule que les institutions doivent définir des objectifs pour la mise en œuvre des plans de réforme rurale et prévoit la création d'un système national de garantie progressive du droit à l'alimentation, conformément à ce qui est envisagé dans l'Accord final, en collaboration avec des organisations de la société civile. Les plans

nationaux de réforme rurale bénéficieraient considérablement de la désignation ou de la création d'une institution chargée de coordonner leur mise en œuvre.

Réintégration

23. La Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation a fixé quatre priorités pour le processus de réintégration : la réintégration communautaire, l'accent étant mis sur la réconciliation ; la pérennité de la réintégration économique ; l'accès à la terre et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Il sera essentiel d'intégrer le système national de réintégration et le programme complet de réintégration dans le plan national de développement approuvé si l'on veut assurer la coordination institutionnelle.

24. Malgré les efforts déployés pour favoriser la réintégration des anciens membres des FARC-EP, la persistance de la violence continue de compromettre le processus dans plusieurs régions, comme en témoigne le transfert urgent de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Mesetas (département de Meta). Après que des ex-combattants ont indiqué qu'ils faisaient l'objet de menaces imminentes en mars, le Gouvernement a réagi rapidement pour remédier à leur situation, en examinant des mesures visant à faciliter l'accès aux terres et au logement et à pérenniser les initiatives productives. En juin, le Gouvernement a acheté 1 400 hectares de parcelles productives à Acacías, également dans le département de Meta, qui ont été attribuées à des ex-combattants. Les autorités ont accepté de relocaliser dans les prochaines semaines un ancien secteur territorial de formation et de réintégration voisin, situé à Vista Hermosa, qui est exposé à des problèmes de sécurité similaires.

Accès à la terre et au logement

25. Il convient de noter que le Gouvernement a mis en place des procédures accélérées d'accès à la terre, élargi le champ d'application pour inclure les ex-combattants vivant à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et consacré environ 54 millions de dollars à l'achat de terres, notamment pour des projets productifs, pour la période 2022-2024.

26. Le Gouvernement a acheté des terrains pour deux anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans les départements de Caquetá et Meta. La moitié des 24 anciens secteurs sont actuellement situés sur des terrains achetés. En juin, une coopérative d'ex-combattants située dans un ancien secteur du département d'Antioquia a reçu pour la première fois des titres fonciers pour des terrains achetés par l'Agence nationale des terres, ce qui constitue une autre évolution positive.

27. Il est primordial de permettre aux ex-combattants d'accéder à un logement pour inscrire le processus de réintégration dans la durée. Cependant, les progrès à cet égard ont été limités. Des travaux de construction se poursuivent dans quatre anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration situés dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, de Caquetá et du Cauca, mais le Ministère du logement doit encore allouer des ressources pour favoriser l'accès au logement des ex-combattants et définir une stratégie dans ce domaine.

Réintégration socioéconomique

28. Autre fait encourageant, le Conseil national de réintégration a approuvé en mai une stratégie indispensable visant à pérenniser les projets collectifs, qui s'articule autour des huit axes suivants : la sécurité, l'accès à la terre, la vente et le commerce, l'intégration au niveau local, la stabilité technique et financière, le renforcement des capacités de gestion et des compétences organisationnelles des coopératives, la prise

en compte de l'environnement et la réduction des inégalités (notamment celles liées au genre et à l'appartenance ethnique).

29. Le Gouvernement a annoncé la création d'un fonds pour la durabilité doté d'environ 4,4 millions de dollars afin de promouvoir des projets collectifs axés sur les éléments susmentionnés. Le fonds proposera des solutions de remplacement aux bénéficiaires de projets jugés non viables, notamment une aide à la recherche d'emploi. Il convient de définir une stratégie visant à soutenir les projets individuels, auxquels participent une majorité d'ex-combattants.

30. Aucun nouveau projet collectif n'a été approuvé au cours de la période considérée. Au 10 juin, 128 projets collectifs avaient été approuvés par le Conseil national de réintégration : 124 projets, mis en œuvre par 93 coopératives, avaient reçu un soutien financier au profit de 3 972 bénéficiaires (dont 1 106 femmes). Seuls 13 de ces projets étaient dirigés par des femmes. En outre, l'Agence pour la réintégration et la normalisation avait approuvé 5 424 projets individuels (dont 48 au cours de la période considérée) mobilisant 6 525 ex-combattants (dont 1 606 femmes).

31. À ce jour, 77 % des ex-combattants et combattantes accrédités participent à des projets productifs, dont 62 % sont des projets individuels. Le pourcentage d'ex-combattantes participant à des projets productifs s'élève à 86 %.

32. Le Ministère de la santé a alloué des ressources pour la mise en œuvre de programmes de santé dans les 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces dispositifs demeurent essentiels dans les zones rurales reculées, tant pour les ex-combattants que pour les populations.

Réintégration au niveau local

33. L'Agence pour la réintégration et la normalisation élabore actuellement une stratégie locale de réintégration et de réconciliation pour les 60 municipalités les plus touchées par le conflit, dans le cadre de laquelle elle prévoit de mettre en œuvre des activités de réintégration et des programmes de développement territorial, ainsi que des tâches, travaux et activités à visée réparatrice et restaurative.

34. La participation active des autorités locales, de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et des ex-combattants aux groupes de travail sur la réintégration aux niveaux départemental (21), municipal (15) et local (24) a continué de contribuer à résoudre les problèmes de réintégration. Le groupe de travail du département du Chocó a repris ses travaux en s'appuyant sur l'engagement renouvelé du Bureau du Gouverneur, de l'Agence et des ex-combattants. En outre, le Gouverneur du département de Tolima a mobilisé des fonds en faveur d'un projet productif mené par des ex-combattants autochtones et des terres ont été mises à disposition dans la réserve où il sera exécuté. Dans le département d'Antioquia, le secteur privé a également aidé des ex-combattants à accéder à la terre.

35. À ce jour, 10 564 ex-combattants (dont 2 575 femmes) poursuivent leur processus de réintégration individuelle et collective en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans 605 municipalités et 75 zones de réintégration collective. La sécurité des ex-combattants résidant hors des anciens secteurs, notamment dans les départements de Tolima, Huila et Putumayo, continue d'être menacée.

36. Le Conseil national de réintégration a approuvé un nouveau programme de bons d'alimentation destiné à tous les ex-combattants, où qu'ils se trouvent, ce qui a permis d'étendre l'aide à la sécurité alimentaire au-delà des anciens secteurs. Cette mesure, qui entrera en vigueur en juin 2023, devrait bénéficier à des milliers d'ex-combattants qui n'y avaient pas accès auparavant. En outre, la Mission a recensé 35 zones

collectives, situées dans neuf départements, qui bénéficieraient à titre prioritaire d'un soutien institutionnel, en s'appuyant sur des évaluations relatives à la sécurité et à la réintégration.

Politiques et institutions de réintégration

37. Au cours de la période considérée, le Conseil national de réintégration a tenu une réunion, au cours de laquelle il a examiné des questions stratégiques liées à la réintégration avec différents groupes d'ex-combattants. Le parti des Communs a nommé deux nouveaux représentants au Conseil. L'un de ses anciens représentants, Pastor Alape, ancien commandant des FARC-EP, a annoncé son intention de se présenter à la mairie de Puerto Berrío (département d'Antioquia).

38. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a indiqué qu'elle commencerait à mettre en œuvre, dans 18 municipalités de neuf départements, des plans d'action locaux visant à appliquer les dispositions relatives aux questions de genre de la politique de réintégration. Ces plans ont été élaborés à la suite des visites sur le terrain que le groupe de travail sur les questions de genre du Conseil national de réintégration a effectuées ces deux dernières années afin de recueillir des informations sur les besoins particuliers des ex-combattantes. Ils visent notamment à renforcer les capacités de direction des femmes, en allouant des ressources à cet effet et en relançant les activités du groupe de travail sur les questions de genre du Conseil.

Réintégration politique

39. Le parti des Communs examine les candidatures de personnes susceptibles de se présenter aux élections départementales et municipales, que ce soit sous la bannière du parti, comme dans le département d'Antioquia, où 42 candidats (dont 18 femmes) devraient se présenter, dans le cadre de la coalition gouvernementale du Pacto Histórico ou en tant que membres d'autres partis et coalitions. Environ 500 ex-combattants devraient faire campagne dans tout le pays.

40. À la suite des attaques et des menaces qui ont visé des ex-combattants souhaitant se présenter aux élections dans les départements d'Antioquia, de Caquetá et de Meta, des appels ont été lancés en vue de renforcer l'action que mènent les institutions pour garantir leur participation à la vie politique dans des conditions équitables et sûres, condition essentielle de leur transition vers la vie civile. Il est primordial de prendre des mesures ciblées pour promouvoir la participation politique des ex-combattantes et assurer leur protection.

41. Le parti des Communs, qui fait partie de la coalition gouvernementale, a continué de contribuer activement aux travaux du Congrès par l'intermédiaire de plusieurs sénateurs et représentants qui ont été nommés rapporteurs de projets de lois importants.

Garanties de sécurité

Dynamique régionale de la violence

42. La persistance des violences commises par les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continue de perturber la vie des civils et de nuire à la consolidation de la paix dans plusieurs régions, d'où l'importance des initiatives de paix et la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la présence de l'État de manière à protéger les populations vulnérables, en particulier dans les zones rurales. Parmi les risques persistants, on peut citer la violence fondée sur le genre, les violences sexuelles et l'utilisation de mines terrestres. La population souffre pendant que ces acteurs cherchent à étendre leur contrôle territorial et social, notamment dans

les départements d'Antioquia, de l'Atlántico, de Bolívar, du Cauca, du Chocó, de Córdoba, de Nariño et de Putumayo.

43. Dans l'ensemble, les cessez-le-feu en vigueur depuis janvier ont été mis en place en l'absence de protocoles définis ou de mécanismes de vérification, ce qui les fragilise et fait qu'il est plus difficile d'évaluer leur degré de conformité et les résultats obtenus. Cependant, plusieurs entités de l'État et organisations de la société civile ont constaté une réduction des affrontements entre les groupes armés illégaux et les forces de sécurité publique, tout en notant la poursuite des combats entre les groupes armés dans diverses régions ainsi que d'autres formes de violence contre des civils. Par exemple, l'Unité chargée des enquêtes et des poursuites de la Juridiction spéciale pour la paix a constaté une diminution de 48 % des affrontements entre les groupes armés illégaux et les forces de sécurité publique entre janvier et le 30 avril, par rapport à la même période en 2022. Elle a également observé une réduction sensible de l'impact de ces affrontements sur les civils dans les départements du Chocó, de Norte de Santander et de Putumayo. Toutefois, elle a également signalé une augmentation du recrutement et de l'utilisation d'enfants au cours des quatre premiers mois de 2023.

44. Entre janvier et mai 2023, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a constaté que 19 976 personnes avaient été déplacées de force et 18 789 confinées dans 14 départements et 38 municipalités, principalement dans les départements suivants : Arauca, Bolívar, Cauca, Chocó, Nariño et Valle del Cauca. Les peuples autochtones et les Afro-colombiens continuent d'être touchés de manière disproportionnée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré 22 massacres (dont 7 cas avérés, 12 en cours de vérification et 3 cas dans lesquels le résultat des vérifications n'était pas concluant). Les cas confirmés concernaient 24 victimes, dont 4 femmes et 5 enfants.

45. Le Bureau du Défenseur du peuple a émis 12 alertes rapides pour 33 municipalités situées dans les départements suivants : Antioquia, Amazonas, Arauca, Atlántico, Bolívar, Cesar, Guaviare, Vaupés et Vichada. Il a recensé des risques tels que l'extorsion, les déplacements et le recrutement et l'utilisation d'enfants et constaté une expansion des groupes armés illégaux vers l'est et le sud du pays, dans des régions caractérisées par la présence de paysans et de peuples autochtones.

46. Les acteurs humanitaires ont mis en garde contre l'augmentation des restrictions d'accès imposées par des acteurs armés illégaux (134 faits signalés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023).

Sécurité et protection des ex-combattants

47. Les anciens membres des FARC-EP ont continué d'être victimes de violences dans plusieurs régions où les acteurs armés illégaux exercent un contrôle social et territorial. Au total, 12 ex-combattants (tous des hommes) ont été tués dans les départements de Caquetá, du Cauca, du Chocó, du Guaviare, de Huila, de Meta, de Putumayo et du Valle del Cauca, contre 11 au cours de la même période en 2022 et 6 lors de la précédente période. En outre, quatre ex-combattants ont été portés disparus dans les départements d'Antioquia, du Cauca et du Guaviare. Sept autres, dont une femme, ont survécu à des tentatives de meurtre dans les départements de Caquetá, du Cauca, du Chocó, de Tolima et du Valle del Cauca.

48. Depuis la signature de l'Accord final, la Mission a comptabilisé 375 meurtres d'ex-combattants (dont 11 femmes, 54 Afro-Colombiens et 35 personnes autochtones), 129 victimes de tentatives de meurtre (dont 10 femmes) et 32 ex-combattants portés disparus (tous des hommes).

49. Le Gouvernement et les ex-combattants examinent les besoins en matière de sécurité et de protection dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les nouvelles zones de réintégration, en collaboration avec la Mission. Cinq anciens secteurs situés dans les départements d'Antioquia, du Cauca, de Meta et de Putumayo font face à des problèmes de sécurité et ont besoin d'une aide urgente. Alors que le Gouvernement élabore une stratégie pour remédier à la situation, il convient de prendre en compte la sécurité des communautés d'accueil, aussi bien dans les anciennes zones que dans les nouvelles.

50. Le Ministère de la défense a annoncé qu'il renforcerait progressivement les missions de sécurité préventive dans les anciens secteurs à partir du mois de juillet. La police renforcera sa présence dans les 24 secteurs, tandis que les renforts militaires se déploieront principalement dans les départements de Caquetá, du Guaviare, de Meta et de Putumayo.

51. En juin, le Comité technique chargé de la sécurité et de la protection a présenté la version définitive du Plan stratégique pour la sécurité et la protection des ex-combattants dans sept régions. Ce plan devrait être adopté en juillet.

Violence contre les figures de la société civile et les communautés touchées par le conflit

52. La situation à laquelle font face les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains sur le plan de la sécurité dans plusieurs régions est toujours alarmante. Le HCDH a été saisi de 57 allégations de meurtres concernant des défenseurs des droits humains, dont 8 femmes, 9 chefs autochtones, 6 dirigeants afro-colombiens et 1 leader de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (dont 13 cas avérés, 28 en cours de vérification et 16 dans lesquels le résultat des vérifications n'était pas concluant). Des meurtres ont été signalés dans près de la moitié des 32 départements du pays, le Cauca étant le département le plus touché.

53. Face à la persistance de ce phénomène, le Bureau du Défenseur du peuple a émis une alerte rapide au niveau national sur les risques visant spécifiquement les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains, notamment ceux concernant les violences sexuelles liées aux conflits. Entre septembre 2019 et décembre 2022, le Bureau a recensé 2 974 faits de violence contre des défenseurs des droits humains et des figures de la société civile, notamment des meurtres, des déplacements forcés et des menaces, dans 510 des plus de 1 100 municipalités que compte le pays. Cette alerte rapide s'est accompagnée de recommandations précises adressées aux autorités compétentes, visant notamment à renforcer les mesures de prévention et de protection.

54. Le Bureau du Procureur général a indiqué que, sur les 765 assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains commis depuis la signature de l'Accord final, 153 condamnations avaient été obtenues et 143 affaires étaient en cours de jugement.

55. Quatre mois avant les élections, la Mission a enregistré six meurtres de membres de partis politiques (dont une femme) de tous horizons dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, de Bogotá, du Cauca, du Guaviare et de Norte de Santander (quatre membres de la coalition Pacto Histórico, un membre du parti Centro Democrático et un membre du parti Cambio Radical).

Mesures judiciaires ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix et la Cour constitutionnelle

56. Bien qu'il n'ait pas respecté le délai du 2 mai fixé par la Juridiction spéciale pour la paix, le sous-comité technique de la Commission nationale des garanties de

sécurité a progressé dans l'élaboration d'un projet de politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles, qui devrait être présenté à la Juridiction spéciale en juin, dans le cadre des mesures judiciaires concernant les garanties de sécurité.

57. En mai, la Juridiction spéciale pour la paix a de nouveau demandé à la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général de présenter un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans les enquêtes liées aux attaques menées contre d'anciens membres des FARC-EP, ainsi que dans l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer les enquêtes et l'action menée pour démanteler les organisations criminelles.

58. La Cour constitutionnelle a tenu deux audiences après avoir déclaré en 2022 un état de fait inconstitutionnel relatif aux garanties de sécurité accordées aux ex-combattants. Elle a souligné qu'il fallait adopter une approche globale de la sécurité humaine pour remédier aux risques auxquels étaient exposés les ex-combattants dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les nouvelles zones de réintégration.

Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général

59. Bien qu'il importe au plus haut point de lutter contre l'impunité, les progrès accomplis pour ce qui est de poursuivre les auteurs d'attaques contre les ex-combattants restent limités, ce qui montre qu'il faut nommer davantage de procureurs et de juges spécialisés dans les régions les plus touchées et renforcer la collaboration avec la police afin d'exécuter les mandats d'arrêt. La Cellule spéciale d'enquête a fait état de 2 nouvelles condamnations, ce qui porte leur total à 67 (dont 5 concernent des commanditaires), en ce qui concerne les 453 cas d'attaques contre des ex-combattants sur lesquels elle a enquêté. En outre, 62 affaires sont en cours de jugement et 260 personnes liées à ces attaques ont été arrêtées. Au total, 198 mandats d'arrêt n'ont pas encore été exécutés.

60. Le Bureau du Procureur général a demandé à la justice de tenir une audience afin de mettre en examen 25 membres de l'Armée pour meurtre et tentative de meurtre sur des personnes protégées, à la suite d'une opération militaire menée à Puerto Leguízamo (département de Putumayo) en mars 2022, au cours de laquelle 11 personnes ont été tuées.

Peines restauratives

État d'avancement des affaires dont la Juridiction spéciale pour la paix est saisie

61. La Juridiction spéciale pour la paix continue de progresser dans le traitement des affaires dont elle est saisie. En mars, le Tribunal de la paix de la Juridiction spéciale s'est déclaré compétent pour instruire l'affaire 03 (assassinats et disparitions forcées présentées comme des morts survenues durant les combats par des agents de l'État) dans laquelle 12 anciens membres des forces de sécurité publique ont reconnu leur responsabilité pour des crimes commis dans la région des Caraïbes. En mai, la Mission a accompagné le Tribunal dans les départements de Cesar et de La Guajira pour communiquer cette décision aux peuples autochtones kankuamos et wiwas, reconnus comme victimes individuelles et collectives dans le cadre de cette affaire, et pour entendre leurs attentes concernant les peines restauratives. L'objectif de cette visite et des sessions de coordination interjuridictionnelle tenues concernant toutes les affaires relevant de la compétence de la Juridiction spéciale est de donner aux victimes, aux populations et aux autorités autochtones et afro-colombiennes la possibilité de faire entendre leur voix dans le cadre du processus de justice transitionnelle.

62. En ce qui concerne l'affaire 01 (prise d'otages, autres graves privations de liberté et autres crimes concomitants commis par les FARC-EP), 54 ex-combattants de rang intermédiaire appartenant aux blocs Sud et Caraïbes des FARC-EP ont assisté à deux audiences collectives organisées à Bogota et Riohacha (département de La Guajira). Les victimes accréditées ont pu participer à distance et poser des questions supplémentaires par l'intermédiaire de leurs avocats présents aux audiences.

63. La Juridiction spéciale pour la paix a progressé dans l'examen des requêtes présentées par Rodrigo Tovar et Salvatore Mancuso, anciens commandants du groupe paramilitaire anciennement connu sous le nom de Milices d'autodéfense unies de Colombie, qui ont demandé à être soumis à sa compétence. En mai, elle a rejeté la demande de M. Tovar, après avoir conclu qu'il n'avait pas dit toute la vérité et qu'en conséquence, il ne remplissait pas les conditions requises pour être placé sous son autorité. En mai également, M. Mancuso a donné sa version des faits, soulignant les liens présumés entre les forces de sécurité publique, les acteurs politiques, le secteur privé et les groupes paramilitaires pendant le conflit. La Juridiction spéciale pour la paix lui a demandé de fournir, dans un délai de 30 jours ouvrables, d'autres preuves que celles déjà présentées dans le cadre du système de justice ordinaire. Elle analysera et vérifiera ces éléments de preuve avant de prendre une décision finale.

64. En mai, l'Unité chargée des enquêtes et des poursuites de la Juridiction spéciale pour la paix a émis son premier acte d'accusation contre Luis Almario, ancien membre du Congrès qui avait été renvoyé en jugement dans le cadre d'une procédure contradictoire après avoir refusé de reconnaître sa responsabilité dans l'affaire 01. Il a été accusé de persécution politique constitutive de crime contre l'humanité, de meurtre, de privation de liberté aggravée et de déplacement forcé, dans le contexte de son alliance présumée avec les anciennes FARC-EP pour éliminer ses adversaires dans le département de Caquetá. La Commission a identifié 30 victimes de ces crimes (dont trois femmes). S'il est reconnu coupable, M. Almario risque jusqu'à 20 ans de prison, comme le prévoit l'Accord final.

65. La Juridiction spéciale pour la paix prépare une audience publique qui se tiendra le 27 juin à Dabeiba (département d'Antioquia) et qui portera sur les exécutions extrajudiciaires commises dans le cimetière de Las Mercedes, dans le cadre des affaires 03 et 04 (situation dans la région d'Urabá). D'anciens membres des forces de sécurité publique devraient reconnaître leur responsabilité pour ces crimes au cours de l'audience.

66. Dans ce contexte, la Juridiction spéciale pour la paix a publié en mai une déclaration condamnant les menaces qui auraient été proférées par le Clan del Golfo (également connu sous le nom d'Autodefensas Gaitanistas de Colombia) contre deux magistrats chargés de mener les enquêtes à Dabeiba. Ces menaces ont été largement dénoncées, notamment par le Président et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, également Chef de la Mission. Le groupe armé a nié toute implication. En outre, la Mission a été informée que, depuis le début des enquêtes à Dabeiba, 13 personnes avaient été menacées, notamment des magistrats, des victimes, des avocats et des personnes mises en accusation, et qu'un témoin avait survécu à une tentative d'assassinat.

67. En juin, lors d'une visite en Colombie, le Procureur de la Cour pénale internationale et le Président de la Juridiction spéciale pour la paix ont annoncé la mise en place d'un programme de travail, qui prévoit une concertation étroite et une assistance technique, en vue d'appliquer l'Accord de coopération de 2021 signé lors de la clôture de l'examen préliminaire de la Cour sur la situation en Colombie. Le Procureur a réaffirmé publiquement son soutien à la Juridiction spéciale et souligné qu'il importait de préserver son travail et son indépendance.

Préparation du suivi de l'application des peines restauratives

68. La Mission continue de s'assurer que l'État est en mesure de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des peines restauratives. Fait important, le plan national de développement prévoyait l'établissement d'un mécanisme de coordination entre le Gouvernement et la Juridiction spéciale pour la paix, qui a été mis en place en juin afin de faciliter l'application et le suivi des peines, sous la direction du Bureau du Haut-Commissaire pour la paix. Conformément au plan, les entités gouvernementales devront également s'adapter et élaborer des plans, des programmes ou des projets, et veiller à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des peines restauratives.

69. Le plan national de développement stipule également que les anciens membres des forces de sécurité publique relevant de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix qui remplissent les conditions requises peuvent bénéficier d'un soutien institutionnel, par l'intermédiaire de l'Agence pour la réintégration et la normalisation. Les mesures prévues comprennent le versement d'une indemnité forfaitaire d'environ 1 900 dollars pour des projets axés sur les moyens de subsistance et d'une allocation mensuelle équivalente à 90 % du salaire minimum pendant 24 mois.

70. La Juridiction spéciale pour la paix a réalisé des progrès dans la conception de projets de réparation financés par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Service de la lutte antimines ont conçu, en coordination avec la Juridiction spéciale et les autorités nationales, un projet visant à sensibiliser aux dangers des mines, qui sera mis en œuvre dans la région d'Urabá (département d'Antioquia). Un autre projet, élaboré par la Juridiction spéciale, sera axé sur la restauration de l'environnement dans la région du Sumapaz et dans les zones rurales de Bogota. Une cinquantaine d'ex-combattants des FARC-EP et d'anciens membres des forces de sécurité publique, qui relèvent de la compétence de la Juridiction spéciale pour la paix, devraient participer à ces projets.

Le chapitre ethnique

71. L'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre le chapitre ethnique de l'Accord final se reflète dans plusieurs dispositions du plan national de développement consacrées à ce sujet et à des questions plus générales concernant les communautés autochtones et afro-colombiennes.

72. Le Bureau de la Vice-Présidente, qui a été chargé de coordonner les mesures visant à mettre en œuvre les dispositions relatives aux questions ethniques, poursuit ses efforts pour élaborer une stratégie à cet égard, l'accent étant mis sur les points suivants : priorité accordée aux besoins des communautés autochtones et des afro-colombiennes dans le cadre de l'exécution des programmes de développement territorial ; accès à la terre ; déminage et substitution de cultures illicites ; réparation collective, restitution des terres et retour des peuples ethniques dans leurs territoires ; renforcement de la participation des communautés autochtones et afro-colombiennes à l'action menée dans les domaines susmentionnés.

73. Il convient de noter qu'en avril, plusieurs ambassades et entités des Nations Unies ont mis en place un groupe chargé d'appuyer la mise en œuvre du chapitre ethnique. Les premières activités ont consisté à passer en revue les initiatives existantes qui bénéficient d'un soutien international et à recenser les domaines d'action prioritaires, qui seront présentés au Gouvernement en juillet.

Faits nouveaux liés à la terre

74. L'organisme public de cartographie a adopté un nouveau règlement interne afin de garantir la prise en compte de la question ethnique dans ses activités. Il prépare également des consultations avec les peuples ethniques afin d'appliquer une approche différentielle et interculturelle dans ses travaux concernant le cadastre polyvalent prévu dans l'Accord final.

75. Fait encourageant, l'Agence de réhabilitation du territoire a annoncé que 30 % de ses ressources seraient consacrées à la mise en œuvre de plus de 8 000 initiatives liées aux programmes de développement territorial dans les territoires ethniques, qui ont subi un retard considérable. Le Gouvernement a mené un processus participatif au cours duquel les peuples jiwes et nukaks des départements de Meta et du Guaviare ont recensé 199 initiatives à incorporer dans les programmes de développement territorial de la région.

76. Il existe des divergences entre les représentants autochtones de la Commission nationale des territoires autochtones et le Gouvernement en ce qui concerne les chiffres relatifs à la régularisation des terres, d'où la nécessité de poursuivre les échanges et d'avoir un dialogue constructif.

77. Des communautés autochtones de Córdoba auraient été menacées et harcelées par le Clan del Golfo après avoir reçu des terres de la Société de gestion des avoirs spéciaux.

Réintégration et garanties de sécurité

78. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a recruté du personnel pour renforcer la prise en compte des perspectives ethniques dans la mise en œuvre du processus de réintégration dans 11 départements, dont le Cauca, le Chocó et le Nariño, qui accueillent un nombre important d'ex-combattants autochtones et afro-colombiens et où les activités de réintégration connaissent d'importants retards. Cela pourrait donner un coup d'accélérateur à l'application des dispositions de la politique nationale de réintégration relatives aux questions ethniques.

79. La violence touche toujours les communautés autochtones et afro-colombiennes. Dans le Cauca, les affrontements entre groupes armés illégaux continuent de mettre en péril les gardes et les populations autochtones. En dépit des conditions de sécurité difficiles, une quarantaine d'ex-combattants autochtones ont établi une nouvelle zone de réintégration à Jambaló, dans le département du Cauca. Dans le cadre de leurs efforts de réintégration, ils examinent avec la communauté d'accueil la possibilité de mettre en œuvre des activités réparatrices.

80. En mai, trois enfants, dont deux autochtones recrutés de force par l'EMC FARC-EP, ont été tués par le groupe dans la région frontalière de Caquetá et Putumayo alors qu'ils tentaient de s'enfuir. Les enfants appartenaient au peuple Murui Muina, considéré comme menacé d'extinction par la Cour constitutionnelle. Ce crime a été largement condamné et a entraîné la suspension partielle du cessez-le-feu entre le Gouvernement et le groupe dans les départements de Caquetá, du Guaviare, de Meta et de Putumayo.

Victimes et justice transitionnelle

81. En mai, l'Unité de recherche des personnes portées disparues a créé un nouveau mécanisme de coordination avec la Commission nationale des droits des peuples autochtones, afin de poursuivre les activités de recherche dans les territoires autochtones selon une approche différenciée.

IV. Autres faits nouveaux liés à l'application de l'Accord final

Participation politique

82. Les représentants des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix ont continué de suivre l'état d'avancement des projets de loi relatifs à l'Accord final, notamment en ce qui concerne les dispositions du plan national de développement consacrées à la paix, et ont obtenu, entre autres, l'adoption de dispositions dans les domaines suivants : accès à des terres productives pour la population rurale, prise en charge intégrale des victimes et sécurité dans les municipalités des programmes de développement territorial.

Solution au problème des drogues

83. Des milliers de familles qui dépendent des cultures illicites continuent de se heurter à des problèmes tels que l'insécurité et le manque de possibilités de développement. Compte tenu de leur situation économique désastreuse, le Gouvernement a adopté une résolution qui permet aux familles participant au Programme national intégral de substitution des cultures illicites de bénéficier d'une aide à la sécurité alimentaire.

84. Le plan national de développement stipule que les fonds nécessaires seront alloués pour permettre au Gouvernement de respecter les engagements pris vis-à-vis des familles autochtones, afro-colombiennes et paysannes et que des accords pourront être renégociés de façon ponctuelle avec les familles n'ayant pas bénéficié des projets productifs.

85. Le Gouvernement s'emploie à poursuivre la mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites et à faire participer d'autres familles aux activités visant à mettre en place de nouvelles cultures. Pour que l'action menée à cet égard porte ses fruits à long terme, il faut s'assurer que les modifications apportées au Programme et les nouvelles initiatives sont définies de manière concertée et qu'elles sont adaptées aux nouveaux défis.

Recommandations de la Commission de la vérité

86. La Commission de la vérité a confié à la Juridiction spéciale pour la paix et aux Archives générales de la nation ses archives documentaires, qui contiennent près de 15 000 témoignages de victimes et de parties au conflit armé recueillis dans le pays et à l'étranger, ainsi que des documents d'enquête concernant au moins 730 affaires et 1 195 signalements d'actes de violence commis pendant le conflit. L'objectif de ces archives, qui sont accessibles au public, est de contribuer à la dignité des victimes et de permettre aux décideurs de concevoir les politiques publiques en faveur de la paix et de la réconciliation en se fondant sur des faits.

87. Le comité mis en place pour suivre et contrôler la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la vérité a regretté que le Congrès n'ait pas intégré dans le plan national de développement une disposition relative à l'application de ces recommandations. Cependant, lors d'une réunion tenue en mai avec les représentants du Gouvernement, il a examiné des solutions visant à assurer leur application, étant donné que 72 des 170 recommandations portent sur des mesures prévues dans le plan.

Unité de recherche des personnes portées disparues

88. En avril, Luz Janeth Forero a prêté serment en tant que Directrice de l'Unité de recherche des personnes portées disparues pour un mandat de cinq ans allant de 2023 à 2028 et elle s'est engagée à promouvoir la participation des victimes, à couvrir un

territoire plus vaste et à renforcer la coordination entre l'Unité et d'autres entités de l'État.

89. L'Unité et les organisations de la société civile ont salué la création du système national de recherche dans le plan national de développement. Le système vise à améliorer la coordination interinstitutionnelle et à mettre en place une politique publique de recherche des personnes disparues.

90. L'Unité a continué de prélever massivement des échantillons d'ADN en Colombie et à l'étranger. Au cours de la période considérée, elle a retrouvé les corps de 86 personnes disparues dans 12 départements, dont 7 ont été remis à leurs familles, notamment celui d'une femme de 21 ans disparue il y a 22 ans après avoir été recrutée de force. Ces recherches ont pu aboutir grâce aux informations fournies par les populations et les personnes ayant comparu devant la Juridiction spéciale pour la paix. Depuis sa création, l'Unité a retrouvé 850 corps et en a restitué 194.

91. En se basant sur les informations que l'ancien chef paramilitaire M. Mancuso a communiquées à la Juridiction spéciale pour la paix concernant l'existence de tombes situées près de la frontière avec la République bolivarienne du Venezuela, l'Unité mène des recherches dans le Norte de Santander et met actuellement au point un plan visant à coordonner les activités transfrontières menées pour rechercher les personnes disparues.

Mécanismes de dialogue aux fins de la mise en œuvre

92. La Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final a tenu deux sessions, notamment pour aborder le transfert d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration du fait de l'insécurité et pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du chapitre ethnique avec le Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

93. Le groupe de travail tripartite sur les mines a poursuivi ses activités de coordination, de sensibilisation et de collecte de données auprès des ex-combattants, qui ont fourni des informations précieuses sur la présence possible de champs de mines dans les départements de Bolívar, de Cesar, de Huila, de Magdalena, de Santander et de Quindío, avec l'appui du Service de la lutte antimines. En outre, des ex-combattants ont continué de fournir des informations au Gouvernement sur les zones où des mines terrestres avaient été posées durant le conflit. La Juridiction spéciale pour la paix examine actuellement une demande de certification émanant d'ex-combattants d'un ancien secteur territorial de formation et de réintégration du département de Cesar, pour les activités à visée réparatrice qu'ils mènent dans le cadre d'un projet pilote de collecte d'informations sur les mines.

V. Questions transversales

Questions de genre

94. Le Gouvernement poursuit l'action concertée qu'il mène pour établir le plan d'action national visant à mettre en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Environ 800 femmes et personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, dont d'anciens membres des FARC-EP, ont participé à des forums régionaux et locaux dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, de Meta et de Santander. L'équipe de pays des Nations Unies et la Mission ont fourni un soutien méthodologique et logistique. Les participants ont souligné qu'il fallait actualiser la politique publique sur la protection des femmes dirigeantes et aider les organisations de femmes et de personnes

lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes à faire entendre leur voix dans le cadre des efforts de consolidation de la paix.

95. En outre, le plan national de développement établit un programme d'attribution de terres aux femmes rurales, conformément à la place centrale qui leur est faite dans l'Accord final.

96. Par ailleurs, dans l'optique de mettre à jour, d'ici à septembre 2023, le plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, le Ministère de l'intérieur organise une série d'ateliers consultatifs afin de prendre en compte les points de vue des organisations de femmes et de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes. Les participants, parmi lesquels figurent des membres d'institutions publiques et d'entités des Nations Unies, ont souligné qu'il fallait mobiliser des ressources et utiliser des indicateurs mesurables aux fins de la mise en œuvre du Programme complet.

97. Cependant, l'application des dispositions de l'Accord final relatives aux questions de genre continue de se heurter à des difficultés. Alors que le pays se prépare à des élections locales et régionales, les organisations de femmes et l'Instance spéciale sur les questions de genre se sont dites préoccupées par la persistance des risques liés à la participation des femmes à la vie politique.

98. Les dirigeantes, les leaders de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, les ex-combattantes et les filles ont également continué d'être victimes de menaces, de meurtres et de violences sexuelles liées au conflit. En ce qui concerne les violences sexuelles commises contre des mineurs dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, seules trois personnes ont été arrêtées par les autorités dans le cadre des huit cas enregistrés par la Mission depuis 2021.

99. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, s'est rendue en Colombie en mai. Elle a rencontré des représentants du Gouvernement et de la société civile pour aborder des questions telles que la nécessité de prendre en compte la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les initiatives de consolidation de la paix en cours et à venir, en insistant sur l'importance d'assurer la participation pleine et effective des femmes, des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes et des organisations de défense des victimes.

100. Les organisations et institutions de la société civile, notamment le Bureau de l'Inspectrice générale, ont continué de demander que la Juridiction spéciale pour la paix ouvre l'affaire *II* sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. Dans ce contexte, le 16 juin, en réponse à une requête judiciaire des victimes et de l'Inspectrice générale, la Section d'examen de la Juridiction spéciale a donné à la Chambre de reconnaissance un délai de 30 jours ouvrables pour prendre une décision concernant l'ouverture de l'affaire.

Enfants

101. Quelques mois après avoir achevé son élaboration, le groupe de travail technique sur les enfants du Conseil national de réintégration a repris la mise en œuvre du plan d'action relatif au programme « Un autre chemin de vie ». Il s'emploie également à intégrer une approche de la protection de l'enfance dans le programme complet de réintégration.

102. Le groupe de travail traite également les cas individuels de personnes bénéficiaires du programme « Un autre chemin de vie » dont la sécurité est menacée.

Une participante du programme a été obligée de quitter le département de Norte de Santander en raison de menaces provenant d'un groupe armé illégal, et une autre bénéficiaire, qui avait été déplacée de force de Norte de Santander au cours de la période précédente, a fait l'objet de nouvelles menaces dans son nouveau lieu de résidence.

103. Des progrès ont continué d'être faits du point de vue de la réintégration sociale et productive des membres du programme : le nombre de membres disposant de ressources leur permettant de mener des projets productifs atteignant le total de 89, dont 55 femmes (contre 85 au cours de la période précédente).

104. La Mission a reçu plusieurs signalements de faits de recrutement et d'utilisation forcés d'enfants dans les départements d'Antioquia, de Caquetá, de Cauca et de Norte de Santander. En avril, la Commission intersectorielle pour la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants, composée de 22 entités, s'est réunie pour la première fois depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Administration.

Jeunesse

105. Les jeunes de Colombie continuent de contribuer activement à la consolidation de la paix. En mai, plus de 300 jeunes hommes et femmes du département d'Antioquia, notamment des membres de conseils de la jeunesse et d'organisations de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, ainsi que des jeunes de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Dabeiba, ont participé à un sommet international sur la non-violence organisé par les autorités départementales.

106. Cependant, l'action que mènent les jeunes acteurs de la consolidation de la paix continue d'être entravée par la violence dans plusieurs régions. Par exemple, en mai, Generación V+, plateforme de jeunes qui s'attache à diffuser le rapport final de la Commission de la vérité, a condamné une attaque perpétrée à Buenaventura (département du Valle del Cauca) par des individus non identifiés qui ont tiré sur plusieurs jeunes, dont deux membres afro-colombiens de la plateforme.

VI. Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale

107. Le 9 juin, le Gouvernement et l'ELN ont mené à bien le troisième cycle des pourparlers de paix à La Havane.

108. Lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Président et le Premier commandant de l'ELN, Eliecer Herlinto Chamorro (alias Antonio Garcia), les parties ont signé des accords relatifs à la mise en place d'un cessez-le-feu national bilatéral temporaire de 180 jours, renouvelable d'un commun accord, et à la création d'une commission chargée de définir les modalités de participation de la société colombienne au processus de paix.

109. Dans la lettre qu'il a adressée le 13 juin au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté les détails de l'accord de cessez-le-feu, qui prendra pleinement effet le 3 août 2023, et précisé le rôle que pourrait jouer la Mission dans le mécanisme de surveillance et de vérification qu'il est proposé de créer. Les parties ont demandé que mon représentant spécial pour la Colombie et l'Église catholique leur fournissent un appui en matière de coordination en vue de réunir la commission nationale sur la participation. Elles ont convenu de se concentrer, dans les semaines à venir, sur les activités préparatoires liées à la mise en œuvre des deux accords et ont annoncé que le prochain cycle de pourparlers se tiendrait en République bolivarienne du Venezuela, du 14 août au 4 septembre.

VII. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

110. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie a renouvelé son engagement en faveur de la paix dans le pays, une troisième phase du fonds ayant été approuvée afin de continuer à soutenir la mise en œuvre de l'Accord final et les efforts plus larges visant à consolider la paix.

111. Par l'intermédiaire du mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la consolidation de la paix, 3 millions de dollars ont été alloués à un projet dont la mise en œuvre sera assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCDH, qui vise à faciliter les négociations et à promouvoir les processus de consolidation de la paix aux niveaux national et local, dans le contexte du dialogue en cours entre le Gouvernement et l'ELN et des dialogues avec les autres groupes armés. Le Représentant spécial soutiendra également le projet en exerçant ses bons offices.

VIII. Structures de la Mission

Appui à la Mission

112. Au 31 mai, 46 % de l'ensemble du personnel civil étaient des femmes, de même que 38 % des observateurs internationaux.

Sûreté et sécurité

113. Le Département de la sûreté et de la sécurité a enregistré 31 atteintes à la sécurité visant le système des Nations Unies. Parmi les faits signalés, on peut citer deux restrictions de mouvement imposées par des groupes armés illégaux dans le département du Chocó et trois cas de surveillance hostile dans les départements d'Antioquia, du Chocó et de Nariño. Certains signalements concernaient des actes criminels, tels que des vols avec violence, notamment un cas dans lequel un membre du personnel des Nations Unies a été blessé à l'aide d'un couteau. Le Département organise des ateliers de gestion des risques et des séances de formation dans les régions les plus touchées afin de prévenir et de limiter de tels actes.

Déontologie et discipline

114. La Mission continue de mettre en œuvre un solide programme de prévention des manquements, en proposant régulièrement des formations et des activités de sensibilisation et d'évaluation des risques et en diffusant des messages sur la tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption. Afin de promouvoir l'utilisation de mécanismes de règlement amiable des conflits, la Mission a reçu une visite du Bureau des services de médiation, au cours de laquelle huit séances de formation ont été organisées à Bogotá et Meta et en ligne, à l'intention de 130 personnes.

115. Du 1^{er} mars au 31 mai, il n'y a eu aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, mais la Mission a enregistré une allégation de faute grave.

IX. Observations

116. Alors que la société et les institutions colombiennes poursuivent leurs efforts de consolidation de la paix, la période considérée a été marquée par l'adoption de mesures clés et la réalisation d'importants progrès dans la mise en œuvre d'éléments essentiels de l'Accord final. En outre, le fait que le Gouvernement entretienne des

contacts avec les différents acteurs armés illégaux est un signe encourageant de sa volonté de lutter contre la violence par le dialogue. Tout en saluant les progrès accomplis, j'encourage les autorités à poursuivre leurs efforts, compte tenu en particulier de l'urgente nécessité d'améliorer la sécurité des populations vulnérables.

117. Je me félicite notamment que l'instauration de la paix en général et l'application de l'Accord final en particulier figurent parmi les grandes priorités du plan national de développement, qui a été élaboré avec une large participation de la société colombienne. J'espère que la nomination annoncée d'un ou d'une haute fonctionnaire qui serait chargé(e), au sein de la Présidence, de diriger la mise en œuvre de l'Accord, se concrétisera sans plus tarder, car une telle mesure contribuerait sans aucun doute à accélérer les progrès.

118. Outre qu'il accorde une place centrale à différents éléments de la réforme rurale intégrale, le plan national de développement a permis d'obtenir des résultats concrets en ce qui concerne l'achat de terrains et l'officialisation des droits fonciers. Fait particulièrement encourageant, des terrains ont été achetés pour la première fois dans le cadre de l'accord entre le Gouvernement et la Fédération colombienne des éleveurs de bétail, ce qui a montré qu'en conjuguant nos efforts, il était possible d'atteindre des objectifs communs.

119. Je suis convaincu que les terres acquises jusqu'à présent dans le cadre de la réforme rurale seront bientôt remises aux destinataires visés, notamment les victimes et les femmes rurales, et qu'ils bénéficieront des moyens nécessaires, tels que l'accès au crédit et une assistance technique, pour garantir une réussite à long terme. Cela permettrait d'offrir de nouvelles perspectives aux communautés rurales, notamment aux paysans, aux peuples autochtones et aux populations afro-colombiennes et de mettre en place les transformations structurelles tant attendues qui ont été promises dans l'Accord final.

120. Près de six ans après le début du processus de réintégration, des milliers d'ex-combattants et d'ex-combattantes ont mobilisé des ressources précieuses et déployé des efforts inlassables aux fins de leur réintégration économique. Compte tenu des problèmes que connaissent les projets productifs collectifs, je me félicite de l'accord auquel est parvenu le Conseil national de réintégration concernant la mise en place d'une stratégie à long terme et de l'engagement du Gouvernement à apporter son soutien au moyen de ressources substantielles. J'espère que le consensus trouvé par les parties sur la question permettra d'aboutir rapidement à un accord sur d'autres mécanismes tout aussi importants, et que les solutions adoptées, quelles qu'elles soient, seront mises à la disposition de tous les ex-combattants qui demeurent attachés à la paix, indépendamment de l'endroit où ils ont décidé de s'installer.

121. Sachant les difficultés rencontrées pour faire progresser la mise en œuvre du chapitre ethnique, élément clé de l'Accord final, les efforts déployés à cet égard sont encourageants. Je demande instamment au Gouvernement de redoubler d'efforts pour combattre l'exclusion et les inégalités de longue date, notamment en apportant un soutien financier ô combien nécessaire. Il importe aussi d'exploiter pleinement le Forum de haut niveau sur les populations autochtones pour faire en sorte que les vues et les priorités des peuples autochtones et des Afro-Colombiens soient prises en compte.

122. Il est indéniable que, dès le début de sa mise en œuvre, l'Accord final a permis de réduire sensiblement la violence liée au conflit. Cependant, ces dernières années, on a constaté une augmentation de la présence et de l'activité des acteurs armés illégaux dans les régions touchées par le conflit, où la présence de l'État reste limitée. Comme le montre le présent rapport, dans certaines régions de Colombie, en particulier celles où la mise en œuvre a été jugée prioritaire, les violences commises

contre des communautés entières, des garçons et des filles vulnérables, des figures de la société civile ou des ex-combattants entraînent des problèmes d'insécurité qui entravent la consolidation de la paix.

123. Dans ce contexte, je salue une fois de plus la détermination du Gouvernement, qui est résolu à trouver des solutions pour lutter contre les dynamiques de conflit, en constante évolution, notamment en mettant l'accent sur le dialogue. Les résultats obtenus récemment à la table des négociations entre le Gouvernement et l'ELN méritent en particulier d'être signalés. J'espère que les parties continueront de faire preuve de détermination et de bonne foi dans la mise en œuvre des accords conclus à Cuba et que les prochains cycles déboucheront sur de nouveaux accords qui profiteront à tous les Colombiens.

124. Je me félicite que le Gouvernement ait annoncé que des pourparlers se tiendraient prochainement avec plusieurs acteurs armés illégaux, et j'invite ces derniers à démontrer un réel engagement en faveur de la paix, sachant que ces pourparlers représentent une occasion unique.

125. De la même manière, je suis convaincu que les mesures de sécurité et de défense adoptées récemment contribueront à améliorer sensiblement et durablement la protection des populations touchées par les conflits.

126. Dans ce contexte, alors que les deuxièmes élections départementales et municipales depuis la signature de l'accord approchent à grands pas, je demande instamment aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'une des avancées les plus concrètes obtenues grâce à l'Accord final, à savoir l'organisation d'élections de plus en plus pacifiques et participatives.

127. Par ses décisions, la Juridiction spéciale pour la paix montre clairement qu'un engagement réel en faveur du respect des droits des victimes est le seul moyen d'aller de l'avant, et que l'incapacité à reconnaître la vérité et les responsabilités a un coût. Il est essentiel de mettre en place une coopération constante entre la Juridiction spéciale, le Gouvernement et d'autres entités de l'État, et de faire en sorte que les personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale s'engagent à s'acquitter de leurs obligations, si l'on veut que la justice puisse être une pierre angulaire de la paix et de la réconciliation. L'application des premières peines restauratives contribuera sans aucun doute à apporter justice et vérité aux victimes et à leur offrir des garanties de non-répétition.

128. Je condamne également avec force toutes les menaces et violences visant les magistrats de la Juridiction spéciale pour la paix, les victimes et les personnes comparissant dans le cadre des affaires dont elle est saisie, ainsi que tous les autres acteurs qui participent à ses travaux fondamentaux.

129. Le processus de paix colombien a déjà eu de nombreuses retombées positives, mais le travail de construction de la paix est loin d'être terminé. Tout doit être fait pour préserver et étendre ces acquis obtenus au prix d'efforts considérables. L'Organisation des Nations Unies continuera d'aider et d'accompagner les Colombiens dans cette démarche.